

Illes : DES OBJECTIFS DÉPEND LA VICTOIRE

carreau de la mine d'Anderny. Quant à la direction, elle peut se permettre d'exiger la reprise immédiate du travail.

Ceci nous montre au moins une chose : les directions syndicales et particulièrement la direction de la CGT ne sont pas disposées à laisser s'amplifier des mouvements « durs », mouvements qui, par ailleurs, indiquent une grande combativité et un réel mécontentement. La Commission administrative de la CGT nous a expliqué ses intentions : « Organiser une protestation d'ensemble » (CA du 3-2-66), et un responsable de la CFDT précise que l'on continuera « jusqu'aux vacances s'il le faut » (sic). Ainsi apparaît mieux la portée probable de la grève du 17 mai ; il est à craindre que ce sera l'apogée de toute une série de mouvements, de protestations devrions-nous dire, qui se terminera par quelques sursauts que l'on étalera « jusqu'aux vacances s'il le faut ».

Mais pour ceux que l'on tente de mobiliser aujourd'hui, une question vient tout naturellement à l'esprit : si d'une part on ne voit pas de résultats à nos grèves, et si d'autre part des mouvements durs comme ceux des mineurs de fer ou des chantiers navals n'aboutissent à rien de plus qu'à des reprises du travail sans victoire, pourquoi fait-on grève ? Pour en arriver à quoi ? Et là se pose toute la question des perspectives des luttes. Dans le dernier numéro de notre journal, nous disions que les perspectives actuelles des directions syndicales et politiques du mouvement ouvrier se limitent à quelques succès aux prochaines élections législatives.

POUR UN PROGRAMME DE TRANSITION

Les grèves actuelles sont limitées, pour une large part, par le niveau des perspectives politiques actuelles, et ceci apparaît d'autant plus évident que nous sommes dans une période de remontée de la combativité ouvrière. Les directions traditionnelles, en multipliant les préalables à l'objectif

fondamental d'une transformation socialiste de l'économie, mettent par là-même une limite aux luttes de la classe ouvrière en bouchant toute perspective de transformation révolutionnaire de la société. Il est clair qu'on ne peut engager de grandes luttes sans grands objectifs : toute l'histoire du mouvement ouvrier nous le montre.

C'est bien pourquoi il faut envisager aujourd'hui de populariser et défendre une stratégie de transition à l'intérieur des organisations syndicales. Cela exige quelque diplomatie : on ne peut pas tout dire dans la CGT, et le degré de compréhension politique n'est pas toujours élevé dans les centrales, mais il est d'ores et déjà possible d'avancer un certain nombre de mots d'ordre transitoires en liaison avec les problèmes actuels.

Par exemple, on voudrait imposer aux salariés une politique des revenus. Il est déjà important de montrer en quoi cette proposition tend à limiter le pouvoir de revendication des organisations ouvrières. Mais il est tout à fait nécessaire de montrer que la politique des revenus découle de la politique plus générale de programmation capitaliste à laquelle on ne peut s'opposer qu'en défendant la conception socialiste de la planification (et non une planification « démocratique » dont on voit trop bien comment elle se situe — comme réforme et adaptation — par rapport à la programmation capitaliste). Mais en plus de cette forme globale d'opposition, les représentants des ouvriers doivent lancer un défi aux capitalistes : la politique des revenus suppose connus tous les revenus. Quels sont les revenus, les profits et surprofits que réalisent les capitalistes ? Ouvrez les livres de compte ! Tel pourrait être le mot d'ordre correct à opposer à la politique des revenus, et, soit dit en passant, mot d'ordre que l'ensemble des salariés est en mesure de comprendre.

C'est là d'ailleurs une excellente revendication transitoire vers une revendication plus radicale : le contrôle ouvrier sur la production. Or, dans une période où se multiplient les fermetures d'usine,

où les licenciements font partie du V^e Plan, où les concentrations d'entreprises vont s'accroissant, il est normal que ce mot d'ordre vienne à l'esprit de ceux, notamment, auxquels on a expliqué par exemple que les licenciements de Port-de-Bouc sont dus à une mauvaise gestion des FCM (1). On ne peut pas opposer à la programmation capitaliste autre chose que des réformes qui mettent en cause l'ordre économique et politique néocapitaliste ; c'est ce que n'ont pas compris les habiles joueurs de règle à calcul du PSU, auteurs du contre-plan. En engageant la lutte sur l'objectif d'un contrôle ouvrier de la production, les salariés arriveront très vite à comprendre la nécessité de revendiquer le pouvoir politique, et la phase de la dualité de pouvoir qui résulterait du contrôle ouvrier sur la production ne deviendrait alors qu'une période d'instabilité ouvrant la perspective d'une transformation socialiste de la société. Ajoutons à cela que, si le danger de l'intégration des organisations ouvrières existe réellement, ce n'est pas, et nous l'avons déjà dit dans ce journal, en réclamant le retrait des représentants ouvriers de tous les organismes, y compris des organismes à fonction consultative, que l'on fera avancer d'un pas le mouvement ouvrier. Le danger d'intégration ne peut être évité que par une mobilisation permanente des masses, et donc par une élévation progressive des objectifs à atteindre.

CONFRONTATION ET CONTESTATION

La popularisation et la défense d'un programme de transition peuvent être dès maintenant les moyens d'une différenciation à l'intérieur des organisations syndicales. Il n'est pas d'autre moyen de se démarquer des directions traditionnelles. C'est en proposant des objectifs clairs, en défendant à l'intérieur des organisations syndicales une plateforme revendicative s'intégrant à un programme transitoire que les directions traditionnelles seront mises en situation périlleuse : ou bien elles prendront nettement le contre-pied de

toute proposition à caractère révolutionnaire, ou bien elles se trouveront dans l'obligation d'avancer. Cette dernière hypothèse est la moins probable, et la lutte sur le terrain des principes conduira sans nul doute à une contestation lucide des vieilles directions, par opposition aux réactions le plus souvent négatives que l'on observe actuellement venant de la base. Autrement dit, le moyen aujourd'hui de rendre moins négatives les réactions de militants et de non syndiqués contre la bureaucratie syndicale, c'est de leur donner des armes contre les bureaucraties. Et ces armes seront forgées, en même temps dans l'action de classe et dans la lutte sur les principes et le programme.

Mais aussi, la remise en cause des vieilles directions ne peut pas se faire sans un minimum d'organisation et de confrontation à l'intérieur même des organisations syndicales. En fait, donc, il ne s'agit pas seulement de mener une lutte de principe, il faut également revendiquer le droit pour les minorités de s'exprimer, de critiquer les directions et de formuler leurs propositions. C'est un combat antibureaucratique qu'il faut entreprendre et qui implique comme condition du succès que les militants les plus avancés soient appuyés par une base solide. On ne peut donc conduire correctement une offensive antibureaucratique de cette envergure que si l'on se fixe la double perspective d'obtenir le droit de tendance dans les centrales et, à plus long terme, celle d'une réunification démocratique du mouvement syndical à laquelle s'opposent les directions actuelles.

C'est à notre sens la réponse que l'on devrait apporter aux problèmes du mouvement syndical aujourd'hui et que nous avons mentionné dans notre dernier numéro. Une chose est certaine : cette réponse est encore insatisfaisante du fait de son caractère trop général. Mais nous comptons, pour préciser cette orientation, sur la critique de ceux qui nous lisent et la confrontation de leurs expériences et des nôtres.

Antoine VALLON.

(1) Voir notre numéro de mars 1966.

PITALISME

...A LA POLITIQUE DES REVENUS

Debré a des conceptions moins « généreuses » (mais dont les conséquences seront autrement importantes pour la classe ouvrière) que les rêves des « pancapitalistes ». Il n'est pas question pour lui d'aller vers la cogestion : « Il s'agit d'un problème spécifique qui constitue un élément parmi d'autres d'une politique des revenus ». Le point de départ subsiste : l'autofinancement fera naître, au profit des salariés, des droits sur l'enrichissement de l'entreprise ; les fonds sur lesquels seront reconnus ces droits resteront à la disposition de l'entreprise pour ses investissements ; enfin, ces fonds pourront être gérés par un organisme extérieur à l'entreprise.

L'objectif avoué est de réaliser une redistribution plus équitable des revenus. C'est l'un des arguments par lesquels la C.F.D.T. justifie son attachement au projet (l'autre étant la perspective de participation à la gestion dont nous avons vu le caractère illusoire). En fait, si l'on considère les écarts de productivité et de capacité d'autofinancement d'une entreprise, ou d'une branche à une autre, il faut envisager tout un système de péréquations à l'échelon national. Leur détermination serait confiée à des commissions de « sages », ce qui ouvre la voie à tous les trucages imaginables. A cet égard, il est au moins un cas où ce mécanisme jouera dans le sens d'une égalisation, mais d'une égalisation par le bas, c'est celui où, par la manipulation des taux de péréquation, on tentera d'amortir les effets de diffusion d'une hausse de salaires consentie dans une entreprise aux autres entreprises de la même branche. Pour le reste, savoir dans quel sens jouera le mécanisme revient à s'entendre sur la notion bourgeoise d'« équité » dans la distribution des revenus. En fait, le patronat disposera là d'un instrument supplémentaire pour appliquer sa politique de morcellement et de division de la classe ouvrière

(dont les syndicats prennent faussement prétexte pour limiter les luttes aux revendications catégorielles).

Nous avons déjà évoqué le second objectif, implicite celui-là, qui est de mieux contrôler les salaires. On a dit en effet que la réforme donnerait un puissant élan à l'autofinancement. C. Ventre, président du groupe des industries métallurgiques de la région parisienne, rétorque qu'elle transfère de l'épargne aux salariés mais n'en crée pas. Cela est tout à fait vrai (sauf si l'on oblige les entreprises, comme le suggère Loichot, à réinvestir la part des bénéfices dépassant l'intérêt raisonnable des actions, ce qui tient du rêve éveillé) mais c'est n'avoir pas compris la nouvelle arme offerte au patronat en lui permettant de proposer le paiement d'une partie des hausses de salaires sous la forme d'une participation accrue à l'autofinancement (l'Etat venant, comme il est prévu, compenser le manque à gagner des actionnaires par une diminution de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux). Alors, il y aurait vraiment création d'une épargne forcée qui, restant à la disposition de l'entreprise (2^e commandement de Debré) lui permettrait d'accroître relativement ses investissements. L'intervention d'A. Chalandon au congrès U.N.R. de novembre 1963 ne signifiait pas autre chose.

L'inflation serait ainsi combattue par les deux bouts. Un nouveau pas serait fait vers l'application de la règle d'or de Debré : « lier l'évolution des salaires (avec plusieurs crans de retard !) à celle de la production », et ces messieurs pourraient croire avoir progressé vers la solution de cette quadrature du cercle qu'est l'expansion dans la stabilité.

Cette réforme est une démonstration particulièrement claire de l'importance que l'Etat attribue à son rôle de garant du taux de profit. Il faut être aussi obtus que le

C.N.P.F. (qui encore une fois n'a pas raté l'occasion de revendiquer cet épithète) pour s'y opposer au nom du droit divin de l'entrepreneur à assurer la gestion sans partage, droit que ladite réforme ne pourrait en aucun cas mettre en cause.

INTEGRATION SYNDICALE OU CONTROLE OUVRIER ?

Le dernier objectif, et non le moindre, de la réforme est enfin de faire franchir aux syndicats une étape de plus dans la voie de l'intégration au système en leur confiant, au moins partiellement, la gestion des parts des salariés (3^e commandement de Debré).

L'exemple de l'Allemagne de l'Ouest, quoique dans des conditions différentes, montre l'importance des forces dissolvantes ainsi mises en jeu. La riposte doit s'appuyer sur une conception théorique intransigeante : la source de la valeur est le temps de travail « abstrait » et non la « combinaison du travail et du capital » (comme si le capital n'était pas le produit d'un travail antérieur accaparé par la classe dominante) justification idéologique du système capitaliste et de cette réforme qui, quoi qu'on dise, ne le remet pas en question. Nier la loi de la valeur-travail serait admettre le droit divin des employeurs sur la plus-value, nier la nécessité de la collectivisation et de la « vocation » de la classe ouvrière à la réaliser par la prise du pouvoir. Dans l'immédiat, ce serait se désarmer en renonçant à opposer au partage de l'autofinancement effectué sous le manteau du secret des affaires, la publicité totale des livres de compte et le contrôle ouvrier.

Jean DEVAUX.